

L'ÉTAPE

LA LETTRE DU COLLECTIF APPRENTISSAGE

N° 7 – Juin 2023

LE MOT DE LA DIRECTRICE



Agnès MOTTET

Directrice
départementale
du travail, de l'emploi
et des solidarités
de la Vienne

J'ai le plaisir de vous présenter le dernier numéro de l'Étape.

Le développement de l'apprentissage, qui demeure une politique publique prioritaire des pouvoirs publics, doit permettre aux jeunes et aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une formation d'excellence et de favoriser leur insertion au sein des entreprises.

Dans le cadre de l'objectif d'1 million de contrats d'ici 2027, l'Etat met en place de nouvelles actions de valorisation de l'apprentissage. Le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion lance une nouvelle campagne pour inviter l'ensemble des jeunes et des entreprises à faire le choix de la formation par apprentissage. La DDETS de la Vienne organisera le 3 octobre une demi-journée d'information et d'échanges consacrée aux acteurs de l'apprentissage au sein de entreprises et des CFA.

Il ressort des nombreux témoignages d'apprentis et de maîtres d'apprentissage que l'investissement dont chacun fait preuve, et auquel vous participez activement dans le département de la Vienne, favorise l'orientation des jeunes dans les entreprises et vers les secteurs porteurs d'avenir.

Je vous remercie pour votre investissement quotidien et je vous souhaite une bonne lecture.

- Le chiffre du mois

- Les actus :

- Revalorisation du SMIC
- Contrat d'engagement jeune
- Focus Métiers
- Formations sanitaires CHU
- Politique de l'apprentissage : outils
- Nouveau CERFA
- Campagne de promotion de l'apprentissage
- Question réglementaire
- Articulation CFA / Maîtres d'apprentissage
- Impact de la transition numérique sur les emplois et compétences
- Se former et travailler en alternance : site

LE CHIFFRE DU MOIS

14 %

C'est la progression du nombre de contrats d'apprentissage signés en 2022 par rapport à 2021.

REVALORISATION DU SMIC

Depuis le 1^{er} mai 2023, le montant du Smic est porté à 1747,20€ bruts par mois, soit 1383,08€ nets pour 35 heures hebdomadaires.

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Depuis sa mise en place il y a 1 an 300 000 jeunes ont bénéficié du CEJ. Dans la Vienne, 1500 contrats ont été conclus en 2022.

Pour 2023, l'objectif est fixé à 1 700 contrats. Le bilan pour la première année du dispositif est disponible [ici](#).



FOCUS METIERS

Afin de faire connaître les différentes filières, CAP Métiers met à disposition des futurs apprentis des « kits métiers » :

- Métiers du [patrimoine bâti](#)
- Métiers de la [propreté et de l'hygiène](#)
- Métiers du [numérique](#)
- Métiers de [l'hôtellerie/ restauration/ tourisme](#)
- Métiers de la [production agricole et des aménagements paysagés](#)
- Métiers du [sport et de l'animation](#)

Ces ressources sont disponibles en version numérique dans la [médiathèque CAP métiers](#).



FORMATION SANITAIRE CHU

Le CHU de Poitiers ouvre la formation d'Ambulancier par la voie de l'apprentissage à la rentrée de septembre. Afin de promouvoir cette filière, [une capsule](#)

vidéo été réalisée en partenariat avec la MLI.

Le catalogue des formations disponibles en apprentissage au Centre hospitalier de Poitiers peut être consulté sur [le site du CFA](#).

POLITIQUE DE L'APPRENTISSAGE : OUTILS

Plateforme Agora

L'accent est mis sur les procédures d'importation des fichiers des partenaires, l'analyse et la consolidation, ainsi que la mise à disposition de différentes extractions.

Plateforme SOLTEA

Le solde de la taxe d'apprentissage sera directement collecté par l'URSSAF et la Mutualité Sociale Agricole qui le transféreront à la [Caisse des Dépôts et Consignations](#).

Tableau de bord de l'apprentissage

Son objectif est de simplifier les échanges afin de permettre un pilotage plus fin de la politique de l'apprentissage. [Lien vers le tableau de bord](#)

NOUVEAU CERFA

Le 20 avril 2023, une [nouvelle version du formulaire CERFA](#) de conclusion du contrat d'apprentissage a été mise en ligne par les services de l'Etat.

Le nouveau modèle intègre des informations complémentaires concernant le maître d'apprentissage (niveau de diplôme et courriel du maître d'apprentissage).

CAMPAGNE DE PROMOTION APPRENTISSAGE

L'apprentissage est un tremplin d'excellence pour l'avenir des jeunes qui leur permet d'apprendre en pratiquant, de bénéficier de l'expérience de professionnels, de faire ainsi que de valoriser les savoir-être et les comportements au-delà des résultats scolaires.

Dans le cadre de la campagne «**L'apprentissage : faire le bon choix en 2023** », le ministère propose plusieurs supports à destination du public.

-Apprentissage en 2023 : faire le bon choix ([communiqué de presse](#))

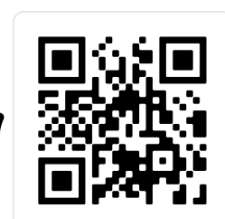
-Guide pratique d'embauche d'un apprenti [dossier de presse](#) mis à jour

-[Kit de communication entreprises](#)

-[Kit de communication jeunes](#)

-L'apprentissage le bon choix pour moi [conseils pratiques et témoignages](#)

-[Page dédiée](#) sur le site du ministère



SCAN ME

Retrouvez les numéros précédents !

QUESTION REGLEMENTAIRE

Point sur les congés pour examen des apprentis

Le code du Travail dispose dans [l'article L. 6222-35](#) que "Pour la préparation directe des épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables. Il doit suivre les enseignements spécialement dispensés dans le centre de formation d'apprentis dès lors que la convention mentionnée à [l'article L. 6232-1](#) en prévoit l'organisation. Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves. Il s'ajoute au congé payé prévu à [l'article L. 3141-1](#) et au congé annuel pour les salariés de

moins de vingt-et-un ans prévu à [l'article L. 3164-9](#), ainsi qu'à la durée de formation en centre de formation d'apprentis fixée par le contrat." En conséquence, les congés pris dans la limite des dispositions prévues par le Code du travail s'ajoutent au congés payés.



Absence le jour de l'examen

L'apprenti peut s'absenter pour se présenter aux examens. Pour cela, il bénéficie du congé pour examen avec maintien de la rémunération. La durée de ce congé ne peut pas dépasser 24 heures de temps de travail par année (Code du travail, [art. R. 6222-41](#) et [R. 6322-11](#)).



ARTICULATION CFA/MAITRES D'APPRENTISSAGE

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a organisé, le mardi 30 mai, un webinaire sur Le rôle du maître d'apprentissage et le rôle du CFA.

PROGRAMME :

-Rôle des acteurs de l'apprentissage.

-Situation des apprentis en situation de handicap.

-Rôle du CFA.

-Offre des services des Missions Locales dans le cadre de l'accompagnement des apprentis.

-Appui et offre de services des OPCO.

Lien vers le [support du webinaire](#)

IMPACT DE LA TRANSITION NUMERIQUE SUR LES EMPLOIS ET COMPETENCES

Une étude permettant d'identifier les 25 métiers les plus touchés par la transition numérique au sein des 13 branches du périmètre Atlas vient d'être publiée. La transition numérique est à l'origine de très importantes créations nettes d'emplois, notamment dans les « métiers cœurs » du numérique.

Elle entraîne également de forts besoins dans les fonctions supports à haut niveau de qualification.

Répondre à ces besoins crée de nombreux défis :

-Identifier et anticiper les besoins précis.

-Prévenir l'obsolescence des compétences et former en

permanence les salariés concernés.

-Attirer un nombre conséquent de jeunes, et en particulier de jeunes filles, vers les « métiers cœurs » du numérique.

[Lire la synthèse de l'étude.](#)

SE FORMER ET TRAVAILLER EN ALTERNANCE : SITE

Le site gouvernemental labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr s'adresse aux apprentis, aux recruteurs et aux CFA pour faciliter la recherche d'une offre de formation ou d'emploi en alternance.

A partir d'un métier donné et d'une zone géographique, il permet de trouver les adresses des partenaires proposant des formations en apprentissage.



Contacts DDETS de la Vienne :

Vos correspondants « Alternance » au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités :

Contact : Alexandra CROM - Chargée de mission Apprentissage et politique du titre :

☎ 05.17.84.50.38- ✉ alexandra.crom@vienne.gouv.fr

Pôle Travail-Relations aux Entreprises – Chef de Pôle : Guillaume NICOLAS

**Service Mutations économiques et développement des compétences au sein du pôle PTRE -
Cheffe de service : Eve-Iris LIMON**

Direction départementale de l'emploi, du travail et des Solidarités de la Vienne

Adresse postale : 4 rue Micheline Ostermeyer – CS 10560 – 86021 POITIERS Cedex

Directrice de publication : Agnès MOTTET – Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne.